

Décret

Générale

colonial

# Décret n° 23-413-1931 Traitements du personnel du cadre général des ingénieurs météorologistes coloniaux.

n° 23-413-1931

Ministère  
ACTES DU POUVOIR CENTRAL

Date de publication  
3 mars 1931

Numéro JO  
n° 413 du 30/04/1931

Date du numéro  
30 avril 1931

## VISAS

Vu le sénatus-consulte du 3 mai 1854

Vu le décret du 29 avril 1929, portant création d'un service météorologique colonial

Vu le décret du 9 mai 1929, portant organisation du personnel du cadre général des ingénieurs météorologistes coloniaux, modifié par les décrets des 7 février et 19 avril 1930

Sur le rapport du Ministre des colonies,

## TEXTE INTÉGRAL

### Art. 1er

— Les traitements de présence du personnel du cadre général des ingénieurs météorologistes coloniaux sont fixés ainsi qu'il suit :

### Art. 2

— Le Ministre des colonies est chargé de l'exécution du présent décret, qui sera publié au Journal officiel de la République française et aux Journaux officiels des colonies, pays de protectorat et territoires sous mandat et inséré au Bulletin officiel du ministère des colonies.

**GASTON DOUMERGUE.** Par le Président de la République : **Le Ministre des colonies, Paul REYNAUD.**